

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-83

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 14

Absents : 0

Votants : 14

Procurations : 0

L'an deux mille dix-huit, le 13 DECEMBRE à 20 h 17 , le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2018

Date d'affichage : 08/12/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU-VAN.

Absents excusés (0) :

Absents avec Procuration (0) :

Absents non représentés (0) :

REÇU LE :

27 DEC. 2018

PREFECTURE FOIX

La séance est ouverte à 20 h 17 .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Camille HAUMONT est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET :

Cette décision modificative est nécessaire pour que les salaires de décembre puissent être payés.

Actuellement, il ne reste que 24 000.00 € pour faire face à toutes les charges de personnel. En décembre, interviennent tous les versements trimestriels.

Sont proposées les modifications suivantes

DEPENSES

chapitre 012 :

6218 : + 16383.15 €

6451 : + 17000 €

6455 : +3657 €

Chapitre 011 :

60612 : + 2816,58 €

RECETTES

7022 : + 32682 €

6419 : + 7174,73 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°2 d'augmentation des crédits destinés aux chapitres 012 et 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 d'augmentation des crédits destinés aux chapitres 012 et 011.

Serres sur Arget, le 22 Décembre 2018

Le Maire,
Alain GARNIER



Handwritten signature in blue ink over the stamp.

REÇU LE :

27 DEC. 2018

PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du